

# LOGNES

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal de la commune de Lognes se réunira en séance publique ordinaire le vendredi 11 avril 2014, à 19h30, à l'Hôtel de Ville.**

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 février 2014.
2. Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2014.
3. Création et composition de la Commission Municipale « Finances ».
4. Création et composition de la Commission Municipale « Urbanisme/Habitat ».
5. Création et composition de la Commission Municipale « Solidarités ».
6. Création et composition de la Commission Municipale « Travaux/Cadre de Vie ».
7. Création et composition de la Commission Municipale « Service aux usagers/Vie Quotidienne ».
8. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité d'Ethique pour la Vidéoprotection.
9. Désignation des représentants du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (C.P.R.H.).
10. Détermination du nombre de membres du comité technique (C.T.) et désignation des représentants du conseil municipal.
11. Détermination du nombre de membres du comité d'hygiène, et de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T) et désignation des représentants du conseil municipal.
12. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Maison de l'Animation et de la Vie Associative (M.D.A.V.A.).
13. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Directeur de l'Office Municipal des Sports (O.M.S.).
14. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Consultative de l'Environnement auprès de l'Aérodrome de Lognes/Emerainville.
15. Désignation des représentants du Conseil d'Administration du Club de Prévention de Marne-la-Vallée.
16. Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Immeuble de Perception (S.I.G.I.P.) de Ferrières-en-Brie.
17. Communications du Maire.

\* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie, le 02 avril 2014

Michel RICART

Maire de Lognes